

## Extrait du **Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique: BOI-DJC-COVID19-10-25/02/2021

Date de publication: 25/02/2021 Date de fin de publication : 09/06/2021

## DJC - COVID19 - Mesures fiscales spécifiques en période de crise sanitaire COVID19

## Positionnement du document dans le plan :

DJC - Dispositions juridiques communes

Mesures fiscales spécifiques et adaptation des délais de procédures administratives et juridictionnelles et des formalités en période de crise sanitaire COVID19

Titre 1 : Mesures fiscales spécifiques en période de crise sanitaire COVID19

Des mesures fiscales spécifiques ont été prévues en période de crise sanitaire COVID19.

Est commenté dans le présent titre :

- le crédit d'impôt en faveur des bailleurs concédant des abandons de loyers à certaines entreprises locataires (chapitre 1, BOI-DJC-COVID19-10-10).

En ce qui concerne le taux réduit de TVA applicable aux produits adaptés à la lutte contre la propagation du virus COVID19, il convient de se reporter au BOI-TVA-LIQ-30-10-55.

Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts Directeur de publication : Jérôme Fournel, directeur général des finances publiques

Exporté le : 20/04/2024

ISSN: 2262-1954

Page 1/1